




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-35898-DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.610**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPLANADE QUARTIER BEISSON EN PARTENARIAT AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE (ANRU) - SIGNATURE DU MARCHÉ

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jean CHORRO à Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Héliot BRAMI, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/11/13

EJ/99.89

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Christine BERNARD

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPLANADE QUARTIER BEISSON EN PARTENARIAT
AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE (ANRU) - SIGNATURE
DU MARCHE

- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

L'objet du présent marché consiste à réaliser l'aménagement de l'esplanade située dans le quartier de Beisson à Aix en Provence, en partenariat avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 3 juillet 2013.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande à prix unitaires, sans minimum annuel et avec un maximum annuel, décomposé en 3 lots :

- Lot 1 : Aménagement de l'esplanade – maximum de 310 000 € HT,
- Lot 2 : Réalisation d'aires de jeux pour enfants – maximum de 50 000 € HT,
- Lot 3 : Réalisation d'un espace de jeux aquatiques – maximum de 60 000 € HT.

La durée prévisionnelle du marché est de 18 mois.

Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois, à compter de sa notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2013-51EJ a été adressé le 03 juillet 2013 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- B.O.A.M.P..... paru le 5 juillet 2013.

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 2 septembre 2013 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 3 plis (version papier).

Il convient de noter qu'une vingtaine de dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- Lot 1 : prix des prestations 50 % - valeur technique 50 %
- Lot 2 : prix des prestations 50 % - qualités esthétiques et fonctionnelles 50 %
- Lot 3 : prix des prestations 50 % - qualités esthétiques et fonctionnelles 50 %

Au cours de la séance du 17 octobre 2013, les membres de la Commission des Procédures Adaptées ont, au vu du rapport d'analyse, émis un avis favorable pour retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par :

- Lot 1 : la Société Paysages Méditerranéens, pour un montant de détail quantitatif estimatif après négociation de 296 125,18 € HT,
- Lot 2 : la Société Kompan, pour un montant de détail quantitatif estimatif après négociation de 41 541,00 € HT,
- Lot 3 : la Société Kompan, pour un montant de détail quantitatif estimatif après négociation de 57 771,77 € HT.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché et tous les documents s'y rapportant relatif aux prestations diverses relatives au réaménagement de l'esplanade Quartier Beisson en partenariat avec l'Agence

Nationale pour la Rénovation Urbaine, avec les sociétés suivantes : pour le lot 1, Paysages Méditerranéens avec un montant maximum annuel de 310 000€ HT; pour le lot 2, Kompan avec un montant maximum annuel de 50 000€ HT; pour le lot 3, Kompan avec un montant maximum annuel de 60 000€ HT.

**2013.610 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPLANADE QUARTIER BEISSON EN
PARTENARIAT AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE
(ANRU) - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**